



## ■ Avis de marché

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Ville de Creil,  
Correspondant : M. Jean-Claude Villemain - maire de Creil, place François Mitterrand  
B.P. 76 60109 Creil Cedex, tél. : 03-44-29-50-00, télécopieur : 03-44-29-50-02  
adresse internet : <http://www.creil.fr>.  
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>.

**Objet du marché :** Etude de diagnostic préalable à la restauration de l'Eglise Saint Médard.

**Mots descripteurs :** Etude, Prestations de services.

**Lieu d'exécution :** Eglise Saint Médard - place Saint Médard, 60100 Creil.

**Caractéristiques principales :** cette étude préalable a pour objet :

- de connaître de manière la plus complète possible l'histoire de l'édifice
- d'en dresser un diagnostic du clos et couvert + intérieur (voir le cahier des clauses techniques particulières)
- d'envisager les travaux nécessaires pour en assurer la sauvegarde et/ou la restauration, en évaluant leur faisabilité technique et financière.

Le programme des travaux à réaliser (description quantitative et estimative) devra être phasé dans le temps et tenir compte des capacités financières de la commune et de la recherche de subventions.

Cette étude préalable constituera le document transmis par le maître d'ouvrage aux différents organismes qui pourraient subventionner les travaux de restauration

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :** les prestations sont réparties en 2 phases définies dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Refus des variantes.

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 6 mois à compter de la notification du marché.

**Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) :** 14 mai 2018.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** art. 110 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture. Mandat administratif sur service fait.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** en cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire

solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.  
Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat** : celles fixées dans le règlement de consultation.

**La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET** : NON

**Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique : 60 %;
- sous critère : l'analyse du programme et les qualités d'appréhension des missions : 45 %;
- sous critère : la composition de l'équipe et son organisation fonctionnelle : 30 %;
- sous critère : les modalités de déroulement des missions et délais : 25 %;
- prix des prestations : 40 %.

**Type de procédure** : procédure adaptée

**Date limite de réception des offres** : 29 mars 2018, à 17 heures.

**Délai minimum de validité des offres** : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Autres renseignements** : Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 18ETU01.

**Renseignements complémentaires** : les candidats se présentent dans les conditions suivantes :

Le contrat sera passé en application des dispositions du décret n° 2007-1405 du 28 septembre 2007 portant statut particulier du corps des architectes en chef des monuments historiques et adaptation au droit communautaire des règles applicables à la restauration des immeubles classés et de celles du Code du patrimoine notamment les articles R 621-28 et R 621-32 à R 621-43.

La maîtrise d'œuvre des travaux de restauration sur un immeuble classé est assurée par un architecte en chef des monuments historiques (Acmh), un architecte du patrimoine (diplômé de l'école de Chaillot) ou par un architecte titulaire du diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture (Dsa) mention "Architecture et patrimoine" ou de tout autre diplôme européen reconnu équivalent.

De plus, l'architecte doit justifier de références de haut niveau en rapport avec l'opération envisagée et d'une expérience de dix années dans le domaine de la restauration du bâti ancien. L'architecte doit fournir dans son dossier de candidature, les références montrant sa capacité professionnelle à traiter les caractéristiques et la complexité du projet de restauration envisagé. À ce titre, le dossier de références comporte la liste des restaurations qu'il aura dirigées et comprend au moins une restauration en rapport avec l'opération envisagée. Il doit en avoir assuré la conception et la réalisation. Le cas

échéant, le dossier peut faire état d'un groupement avec les spécialistes utiles pour répondre aux objectifs définis dans le règlement de la consultation. Le contrôle de l'équivalence des diplômes européens est effectué par la direction générale des patrimoines - sous direction des monuments historiques et des espaces protégés.

Le candidat devra détailler dans son offre le descriptif du personnel (noms et diplômes et expériences similaires à celle du présent marché) qui sera amené à travailler sur le projet - objet du présent marché.

En cas de changement d'un membre de l'équipe au cours de l'exécution du marché, le titulaire devra informer la collectivité dès connaissance du changement. Il devra également proposer, sous 48 heures, le profil du nouveau membre (noms et diplômes et expériences similaires à celle du présent marché). Ce remplaçant devra avoir un niveau au moins égal à celui auquel il succède. La collectivité devra valider ce changement. Dans le cas contraire, le titulaire du marché devra proposer un nouveau membre jusqu'à acceptation par la collectivité. Aucun remplacement ne pourra donner lieu à un changement du prix contractuel des prestations.

Une visite sur site est obligatoire. Pour la prise du rendez-vous, le candidat se mettra en rapport avec la direction des bâtiments et du patrimoine - M. Francis CLEREL Tel : 03 44 29 52 70 ; Fax : 03 44 29 51 01. Un certificat de visite sera remis au candidat et devra être joint obligatoirement avec les pièces de l'offre.

**Date d'envoi du présent avis** : 16 février 2018

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels** : le dossier de consultation des entreprises peut être téléchargé gratuitement sur achat public à l'adresse suivante : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2018\\_6Z-v5No9Jp&v=1&selected=0](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_6Z-v5No9Jp&v=1&selected=0) ou sur <http://www.creil.fr> (Rubrique "votre ville - votre mairie - marchés publics").

**Conditions de remise des offres ou des candidatures** : sur place ou par courrier en mairie de Creil - service des marchés publics (porte 508), à l'adresse indiquée ci-dessus. La remise des offres par voie électronique est autorisée sur le site <http://www.achatpublic.com>

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus** : Mairie de Creil, Direction des bâtiments et du patrimoine. *Correspondant* : M. Francis CLEREL, tél. : 03-44-29-51-00, télécopieur : 03-44-29-51-01, courriel : [francis.clerel@mairie-creil.fr](mailto:francis.clerel@mairie-creil.fr)

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus** : Mairie de Creil. *Correspondant* : service des marchés publics, tél. : 03-44-29-52-51, télécopieur : 03-44-29-52-25, courriel : [maryline.albert@mairie-creil.fr](mailto:maryline.albert@mairie-creil.fr) .